

**CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL
D'ACTION SOCIALE DE LA VILLE DE SETE**

Séance du Vendredi 2 Décembre 2022 à 15 heures 30

Compte rendu

Madame Jocelyne GIZARDIN, Vice-Présidente, a la charge de présider la séance.

Le conseil d'administration convoqué le lundi 28 novembre 2022 n'ayant pu être tenu, faute de quorum, la séance a été reportée avec le même ordre du jour et selon les mêmes règles de convocation conformément aux R 123-16 et R 123-17 du code de l'action sociale et des familles.

Etaient présents : Jocelyne GIZARDIN ; Colette JAMMA ; Patrick ANDRE ; Sylvain DOMINGUEZ ; Horrida BOURAOUI ; Céline SENEGAS.

Etaient absents ayant donné procuration : François COMMEINHES.

Etaient absent excusés : Corinne MOSLER ; Geneviève COINDOZ, Joelle BIEVELOT ; Jean -Michel HAMET.

Etaient absents : Colette RIZZOLO-BRESSON ; Laurent MAITRE.

Présence de 6 membres restants,
Pour un total de 7 votants.

La Vice -Présidente déclare la séance ouverte et, après approbation du compte rendu du dernier conseil d'administration, débute l'examen des questions portées à l'ordre du jour.

1/. Compte-rendu des décisions prises par la Vice -Présidente du CCAS sur délégation du conseil d'administration.

Madame la vice-présidente du C.C.A.S, fait un point sur les demandes d'aides, de domiciliations et de décisions en cours.

2/. Convention d'orientation des personnes suivies par les travailleurs sociaux du service insertion solidarité du C.C.A.S vers l'aire mécanique de l'île de Thau.

Après lecture du projet,
A l'issue du vote la délibération est adoptée à l'unanimité.

3/. Convention de dons de denrées alimentaires par Auchan au C.C.A.S.

Après lecture du projet,
A l'issue du vote la délibération est adoptée à l'unanimité.

4/. Attribution par le C.C.A.S d'une subvention à l'association Solidarité Urgence Sétoise.

Après lecture du projet,
A l'issue du vote la délibération est adoptée à l'unanimité.

5/. Décision modificative numéro 2 du budget de la Résidence Autonomie Le Thonnaire-Exercice 2022.

Après lecture du projet,
A l'issue du vote la délibération est adoptée à l'unanimité.

6/. Décision modificative numéro 4 du budget du C.C.A.S- Exercice 2022.

Après lecture du projet,
A l'issue du vote la délibération est adoptée à l'unanimité.

7/. Fixation des tarifs des repas de la résidence Autonomie Le Thonnaire.

Après lecture du projet,
A l'issue du vote la délibération est adoptée à l'unanimité.

8/. Fixation du prix de journée alimentaire de la résidence Autonomie Le Thonnaire- Exercice 2023.

Après lecture du projet,
A l'issue du vote la délibération est adoptée à l'unanimité.

9/. Tarification des repas servis dans le foyer -restaurant pour les usagers n'ayant que l'aide financière du C.C.A.S.

Après lecture du projet,
A l'issue du vote la délibération est adoptée à l'unanimité.

10/. Tarification des repas servis dans le foyer -restaurant pour les usagers bénéficiant d'une aide financière par le Conseil Départemental.

Après lecture du projet,
A l'issue du vote la délibération est adoptée à l'unanimité.

11/. Tarification du portage de repas pour les usagers n'ayant que l'aide financière du C.C.A.S.

Après lecture du projet,
A l'issue du vote la délibération est adoptée à l'unanimité.

12/. Participation du C.C.A.S pour les usagers bénéficiant d'une autre aide financière que celle du C.C.A.S.

Après lecture du projet,
A l'issue du vote la délibération est adoptée à l'unanimité.

13/. Budget principal du C.C.A.S-Ouverture d'une ligne de trésorerie de 2 000 000,00 €- Convention à passer avec le Crédit Agricole du Midi.

Après lecture du projet,
A l'issue du vote la délibération est adoptée à l'unanimité.

14/. Autorisation d'engagement, de liquidation et de mandatement des dépenses d'investissement dans l'attente du vote du budget- Budget C.C.A.S.

Après lecture du projet,
A l'issue du vote la délibération est adoptée à l'unanimité.

15/. Modification de la participation financière à la protection sociale complémentaire des agents.

Après lecture du projet,
A l'issue du vote la délibération est adoptée à l'unanimité.

16/. Information de l'assemblée délibérante portant sur une mise à disposition de personnel du C.C.A.S auprès de la Ville de Sète.

Après lecture du projet,
A l'issue du vote la délibération est adoptée à l'unanimité.

17/. Convention de mise à disposition par Sète Agglopôle Méditerranée au C.C.A.S de l'équipement communautaire La Passerelle pour l'année 2023.

Après lecture du projet,
A l'issue du vote la délibération est adoptée à l'unanimité.

18/. Convention de partenariat entre le C.C.A.S et Sète Agglopôle Méditerranée pour la gestion de La Passerelle pour l'année 2023.

Après lecture du projet,
A l'issue du vote la délibération est adoptée à l'unanimité.

19/. Convention de prestation de services culturels entre le C.C.A.S et la Ville de Sète.

Après lecture du projet,
A l'issue du vote la délibération est adoptée à l'unanimité.

20/. Décision modificative numéro 3 du budget du service d'aide et d'accompagnement à domicile- Exercice 2022.

Après lecture du projet,
A l'issue du vote la délibération est adoptée à l'unanimité.

L'ensemble des points portés à l'ordre du jour ayant été examiné, la séance prend fin à 16 heures 30.

Sète, le 12 Décembre 2022
La Vice-Présidente du C.C.A.S

Jocelyne GIZARDIN

